

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous alerter sur les conséquences dramatiques des fermetures de capacités d'hébergement d'urgence envisagées par l'Etat au terme du plan hivernal.

Alors que le dispositif d'hébergement parisien des sans-abri est totalement saturé, la Préfecture de Région d'Ile-de-France prévoit de fermer dès la fin du mois de mars 900 places à Paris et en première couronne sans solution d'orientation pour les personnes.

La remise à la rue de plusieurs centaines de personnes dans la Capitale aurait des conséquences sanitaires et sociales inacceptables qui traduisent l'inadaptation des plans d'hébergement saisonniers alors que les besoins d'accueil et de prise en charge perdurent toute l'année.

Paris compte également 487 personnes sans abri reconnues par le Préfet comme étant prioritaires au titre de l'hébergement (DAHO) avec une obligation de mise à l'abri qui n'est pas mise en œuvre.

La Ville de Paris a mobilisé temporairement ses gymnases pour protéger les personnes les plus fragiles et a mis à disposition de l'Etat et des associations plusieurs immeubles pour compléter l'offre d'hébergement structurellement déficitaire en région parisienne. Nous souhaitons prolonger l'utilisation de certains immeubles et proposer de nouveaux locaux si l'Etat, dont c'est la compétence, accepte d'en financer le fonctionnement.

C'est pourquoi je vous demande d'intervenir pour maintenir en fonctionnement les centres d'hébergement ouverts cet hiver lorsque les locaux le permettent et de compenser les fermetures par des ouvertures nouvelles sur l'ensemble de l'Ile-de-France.

De plus, plusieurs dizaines de personnes ayant le statut de demandeurs d'asile sont accueillies dans les centres hivernaux alors que la loi prévoit une orientation et un accompagnement juridique en CADA. Il est indispensable que ces personnes soient orientées vers les places disponibles en Ile-de-France et en province comme cela a pu être le cas dans le passé.

Enfin le Préfet de Paris a indiqué lors du dernier Conseil d'Administration du Samu Social la volonté de l'Etat de réduire en 2011 ses dépenses hôtelières dédiées à l'hébergement des ménages sans abri à Paris et en première couronne, avec le risque d'augmenter les refus de prise en charge via le 115.

Considérant que l'Etat a le devoir de protéger les personnes les plus exposées à la crise sociale, je vous remercie de prendre les mesures permettant d'éviter des situations dramatiques d'errance de rue et le développement des campements dans les semaines à venir.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'BD' followed by a surname 'LANOË'.

Bertrand DELANOË